

# « Le repérage de la crise suicidaire par autrui s'avère essentiel »

## Entretien avec Christine Gosset,

responsable du service Santé publique, Mutualité sociale agricole (MSA) d'Armorique (regroupant les départements du Finistère et des Côtes-d'Armor).

*La Santé en action :*  
**Comment le Plan national MSA d'actions contre le suicide se décline-t-il à l'échelle du territoire d'Armorique ?**

*Christine Gosset :*

En complément du numéro Agri'écoute qui propose une écoute anonyme vingt-quatre heures sur vingt-quatre par des bénévoles d'associations (SOS Amitié, SOS Suicide Phénix) avec lesquelles la caisse centrale a signé des partenariats (voir article de la CCMSA ci-avant, NDLR), la Mutualité sociale agricole (MSA) d'Armorique a mis en place deux numéros

d'appel spécifiques (02 96 75 91 74 pour les Côtes-d'Armor et 02 98 85 59 13 pour le Finistère). Ils ont été créés en 2010 à la demande des membres de la commission départementale d'Orientation de l'agriculture, qui souhaitaient la création d'un dispositif d'écoute particulier.

Les agriculteurs en détresse ont alors la possibilité de s'entretenir avec un ou une assistante sociale de la MSA. Ainsi mis en relation avec un professionnel qui connaît leur métier, les exploitants peuvent parler

des problèmes qu'ils rencontrent et un rendez-vous leur est proposé. Au-delà d'une écoute, les travailleurs sociaux de la MSA peuvent leur proposer un accompagnement spécifique et les mettre en lien, s'ils le souhaitent, avec un psychologue.

**S. A. : Ces numéros sont-ils beaucoup utilisés par les intéressés ?**

C. G. : Une cinquantaine d'appels par an sont pris en charge, sensiblement moins que le nombre escompté au départ. Sans doute cette plateforme téléphonique est-elle insuffisamment connue. Les agriculteurs qui l'utilisent sont parfois au bout du rouleau et ne savent plus vers qui se tourner, mais tous n'ont pas ce réflexe; il faut surmonter la gêne ou la honte à parler de ses soucis et faire la démarche. Régulièrement, ce sont d'ailleurs des tiers qui appellent pour signaler un cas de détresse qui les inquiète. L'assistant social évalue alors la situation, dédramatise au besoin, et incite à ce que l'agriculteur concerné rappelle directement. Même si ce point de contact peut paraître peu utilisé, nous le maintenons, car c'est un outil supplémentaire pour établir un premier contact. Aucune piste de prévention ne doit être négligée.

**S. A. : Quels sont les autres volets que vous avez déclinés localement ?**

C. G. : Une cellule de prévention du suicide a été mise en place fin 2012. Elle associe le service social et les médecins du travail, une double approche à laquelle nous tenons. Son but est de repérer les situations à risque.

Les salariés de la MSA ont été sensibilisés sur le sujet et lorsqu'ils sont en contact, téléphonique ou physique,

avec des agriculteurs en souffrance psychologique ou tenant des propos suicidaires, ils ont la possibilité d'émettre un signalement auprès des responsables du service de l'Action sociale. Ces derniers se mettent alors en relation avec les assistants sociaux du territoire, la médecine du travail, éventuellement la médecine-conseil pour analyser la situation et réaliser une évaluation médico-sociale rapide. Celle-ci détermine ensuite la conduite à tenir : prendre contact avec l'agriculteur ou avec son médecin traitant afin que celui-ci soit alerté, organiser un rendez-vous avec un assistant social si l'intéressé donne son accord ou solliciter le Samu si l'urgence le nécessite.

Nous avons géré une soixantaine de signalements en 2013 et une quarantaine en 2014. Ils concernaient principalement des exploitants agricoles, des hommes entre 45 et 65 ans. Ce profil correspond à celui des agriculteurs qui passent à l'acte (voir article de l'InVS ci-avant, NDLR).

**S. A. : Ce dispositif de prévention repose en partie sur la participation de gens de terrain. Comment cela fonctionne-t-il ?**

C. G. : Tout d'abord, c'est un élément central du fait de la difficulté que peuvent avoir certains agriculteurs à solliciter de l'aide. Le repérage par autrui de la crise suicidaire s'avère essentiel. C'est la raison pour laquelle nous avons, depuis 2013, déployé un réseau de « sentinelles » sur le territoire, composé de trente-deux personnes volontaires. Il s'agit de délégués de la MSA, de professionnels d'organismes para-agricoles (centres de gestion, services de remplacement, chambres d'agriculture) et de bénévoles d'associations

## L'ESSENTIEL

▣ La MSA développe, sur le terrain, un plan de prévention du suicide chez les agriculteurs. Focus sur la MSA d'Armorique.

▣ Dans deux départements – le Finistère et les Côtes-d'Armor –, la MSA a créé un service téléphonique d'écoute au niveau local et mis en place une cellule de prévention associant services sociaux et médecins du travail.

▣ Ce dispositif est complété par des « sentinelles » qui effectuent un travail de veille et d'alerte.

▣ En parallèle, les professionnels bénéficient d'une formation spécifique au repérage et à la prévention.

de soutien aux agriculteurs comme Solidarité Paysans. Avec le soutien de l'agence régionale de santé (ARS), ils ont bénéficié d'une formation de trois jours, mise au point au Québec par le professeur Monique Seguin, spécialiste de la prévention du suicide, et développée en France par Jean-Louis Terra, professeur de psychiatrie à l'université de Lyon. Par définition, les « sentinelles »

agissent en toute discrétion, proposent une écoute attentive, sont capables de détecter et donc de signaler les personnes fragilisées. Leur formation leur a donné des clés pour aller vers l'autre, évaluer son degré de détresse et trouver des relais pour une prise en charge adéquate, en s'appuyant sur les professionnels de santé spécialisés de leur territoire.

**« LE REPÉRAGE PAR AUTRUI DE LA CRISE SUICIDAIRE S'AVÈRE ESSENTIEL. C'EST LA RAISON POUR LAQUELLE NOUS AVONS DÉPLOYÉ UN RÉSEAU DE « SENTINELLES » SUR LE TERRITOIRE. »**

**S. A. : Quel bilan en dressez-vous, et comptez-vous étendre ce réseau de « sentinelles » ?**

C. G. : Le recul manque encore pour dresser un tel bilan. Les premiers retours du terrain font écho de quelques signalements ; certaines « sentinelles » sont intervenues, c'est donc déjà un point positif. Leur nombre demeure,

à nos yeux, insuffisant, mais il faudra davantage de moyens pour développer encore ce dispositif.

À ce stade de la réflexion, notre projet est de nous impliquer davantage dans les réseaux locaux, lesquels rassemblent professionnels et bénévoles autour de la prévention du suicide, dans les communautés de communes ou dans les pays. Le développement de ces réseaux est porté par l'ARS qui finance la formation des participants. Cela permettrait à notre trentaine de « sentinelles » de rencontrer d'autres volontaires, formés de la même manière, d'échanger avec eux et d'assurer ainsi un maillage du territoire.

La prévention du suicide est l'affaire de tous. Même s'il reste beaucoup à faire, une étape a été franchie avec les différents outils qui sont proposés. Le sujet n'est plus tabou : on en parle au sein de la MSA, les personnes confrontées au problème osent davantage s'exprimer.

**S. A. : Quelles difficultés rencontrez-vous dans la mise en place de ces actions de prévention ?**

C. G. : La MSA assure le recouvrement des cotisations sociales pour le secteur agricole et elle est ainsi parfois perçue comme un créancier ; les agriculteurs ne comprennent pas toujours très bien qu'elle puisse proposer un accompagnement spécifique pour permettre à ceux qui en ont besoin de surmonter leur désarroi.

Les délégués de la MSA travaillent depuis plus de trois ans sur la prévention du suicide. Ils ont organisé des conférences sur la dépression, qui sensibilisent le grand public sur les mesures existantes en matière de lutte contre le suicide et, notamment, sur l'utilité des centres médico-psychologiques. Ainsi, dans ce contexte, nous avons proposé des rencontres sur le thème du bonheur. Nous nous efforçons de concilier le repérage des personnes en souffrance avec une approche plus optimiste. Malgré tout, il nous faut rester modestes concernant notre action : nous ne pourrions évaluer son impact qu'à long terme et nous ne pouvons pas prévenir tous les passages à l'acte. ■

Propos recueillis par Nathalie Quéruel, journaliste.

